

De l'adoption du terme « audit » et de ses dérivés

Note : Le présent texte est une mise à jour d'un texte publié en 2007 par le Conseil des normes d'audit et de certification (auparavant le Conseil des normes de vérification et de certification) en collaboration avec les Services linguistiques de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), dans le contexte de l'adoption des Normes internationales d'audit au Canada. Il n'a pas été rédigé par le Comité de terminologie française de l'Ordre des comptables agréés du Québec, mais celui-ci souscrit à son contenu. Il a été décidé de le publier sur le site Web Terminologie Comptable compte tenu de l'intérêt qu'il présente du point de vue de l'évolution de la terminologie française.

La convergence internationale des normes réalisée par l'adoption généralisée des Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards ou IFRS) et des Normes internationales d'audit (International Standards on Auditing ou ISA) a entraîné, dans les pays anglophones, une unification de la terminologie. La création d'un langage commun découlant de l'élaboration des textes internationaux constitue, pour les utilisateurs de la langue anglaise, un résultat important de la convergence internationale. Au stade de la traduction de ces normes dans d'autres langues, il est tout aussi important d'établir, dans la mesure du possible, une terminologie commune aux divers pays qui partagent la même langue. C'est donc là l'un des éléments dont l'ICCA a tenu compte dans la traduction des Normes canadiennes d'audit (NCA), qui reflètent les ISA.

Dans les faits, un comité d'experts composé de comptables agréés¹ et de membres des Services linguistiques de l'ICCA s'est occupé d'établir la terminologie française à utiliser pour les NCA. Ce comité s'est inspiré largement d'une liste de mots clés établie en vue d'une traduction des ISA, telles qu'elles se présentaient au 31 décembre 2004, réalisée par la Compagnie nationale des commissaires aux comptes de France et l'Institut des Réviseurs d'Entreprises de Belgique. Cette liste de mots clés, qui avait fait l'objet d'une consultation internationale à laquelle avaient participé les Services linguistiques de l'ICCA, était le fruit de nombreux compromis de la part de toutes les parties représentées.

Les nouvelles normes canadiennes fondées sur les ISA ont donc introduit plusieurs changements de terminologie reflétant cette recherche d'un vocabulaire commun. L'un des choix les plus lourds de conséquences fut celui de l'équivalent français des termes *audit* et *auditor* pour lesquels le consensus international proposé était le mot « audit » et ses dérivés « auditeur » et « auditer ».

Un compromis pour tous

Précisons d'entrée de jeu que, pour les divers pays en cause, le choix du mot « auditeur » était une solution de compromis. Ainsi, l'auditeur était connu officiellement sous le nom de réviseur d'entreprises en Belgique, de vérificateur au Canada et de commissaire aux comptes en

¹ André Hurtubise, FCA, Deloitte; Louis Ménard, FCA, UQAM; Daniel McMahon, FCA, Ordre des comptables agréés du Québec; Hélène Racine, CA, HEC Montréal; François Touchette, CA, Demers Beaulne.

France. Pour diverses raisons, aucun de ces trois termes n'était acceptable pour tous. Ainsi, le terme canadien « vérificateur » est marqué en Europe d'une forte connotation fiscale, et le terme « vérification » renvoie, en France, à certaines interventions du commissaire aux comptes qui débordent le cadre de ce que nous appelions jusque tout récemment la vérification des états financiers. Par ailleurs, le mot « audit » et ses dérivés sont compris de tous et connaissent déjà un certain usage.

D'où vient le mot « audit »

C'est à bon droit que les Canadiens perçoivent généralement le mot « audit » comme un anglicisme. Mais c'est aussi à bon droit qu'on peut le considérer comme un des nombreux legs de la langue latine au patrimoine linguistique français.

Le mot remonte à une époque où les redditions de comptes se faisaient oralement plutôt que par écrit. Le terme « audit », dérivé du verbe latin *audire* (écouter, entendre), était utilisé pour désigner l'activité de ceux qui écoutaient les redditions de comptes pour s'assurer de leur validité. Au XIII^e siècle, le mot *audit* appartient à la fois au latin médiéval, au français de l'époque et à l'anglais de l'époque, fort influencé par le français. La personne qui écoute est alors appelée en français *auditour*. Ce mot deviendra, en français moderne, *auditeur* et, en anglais moderne, *auditor*.

En français, le mot « auditeur » conserve, au cours des siècles, certaines acceptions liées au sens d'auditeur de redditions de comptes. Par contre, le mot « audit » connaît une longue éclipse et ne réapparaît en français que dans la deuxième moitié du XX^e siècle sous l'influence de l'anglais. Il devient très fréquent en français européen à compter des années 1970. Il est masculin et est prononcé en faisant entendre le « t » final.

Évolution de l'attitude canadienne face à « audit » et « auditeur »

Années 1970

Alors que les francophones européens font bon accueil à la résurgence linguistique, passée par l'anglais, du mot « audit », ceux du Canada, se méfiant de l'anglicisme, s'efforcent de faire disparaître le terme « auditeur » en faveur de « vérificateur ». C'est ainsi que l'Auditeur général du Canada devient le Vérificateur général du Canada.

En 1979, le Comité de terminologie française de l'Ordre des comptables agréés du Québec publie un bulletin qui reflète bien l'attitude de l'époque. En voici des extraits :

Depuis quelques années, on observe en France l'emploi du terme « audit » [...] à la fois dans des programmes de maisons d'enseignement supérieur, dans des ouvrages, dans des revues aussi bien que dans la langue parlée [...]

Il est certes intéressant du point de vue historique de noter l'origine française du mot. Objectivement il n'en demeure pas moins que le terme « audit » est un emprunt de l'anglais dont l'emploi s'explique surtout par la présence d'entreprises multinationales américaines en pays francophones.

Après analyse, le Comité de terminologie française conclut : « Il ne nous paraît pas opportun d'importer [le mot *audit*] alors que nous disposons avec les termes « vérifier », « vérification » et

« vérificateur » d'un vocabulaire d'une évidente correction et fortement répandu depuis longtemps au Canada français.»

Années 1990

Le temps passe et les termes « audit » et « auditeur » continuent de faire leur chemin en Europe. En 1995, l'ICCA confie à un comité la tâche de revoir la version française du *Manuel de l'ICCA – Certification* pour améliorer la cohérence phraséologique de chapitres traduits sur une durée de 30 ans, et en moderniser le vocabulaire. Le Comité constate alors que le mot « audit » a fait son entrée dans les textes normatifs de France et se demande si le temps est venu de passer de la vérification à l'audit au Canada. Il procède à un sondage d'où il ressort que les personnes consultées au sein des grands cabinets, des universités et des instances dirigeantes de la profession sont plutôt en faveur du passage à l'usage international. Par contre, dans les milieux moins en contact avec l'international, la perspective de passer au mot « audit » est perçue comme un retour en arrière vers un anglicisme abandonné depuis peu. En définitive, le Comité décide par une faible majorité de conserver le statu quo. Sentant toutefois que le fruit mûrit, il recommande à la fin de ses travaux, en 1999, que la question soit réexaminée à moyen terme par le Conseil des normes de vérification et de certification.

Années 2000

Depuis lors, le mot « audit » poursuit sa percée au Canada dans de nombreux autres domaines (audit interne, audit environnemental, audit informatique, etc.). Il connaît également un certain usage dans le domaine comptable alors que, pour couvrir l'affaire Enron et d'autres scandales financiers fortement publicisés, la presse canadienne de langue française fait abondamment usage d'articles d'agences de presse qui utilisent les termes « audit » et « auditeur ».

En 2006, le législateur québécois introduit le terme « auditeur » dans son projet de loi n° 64, préparé par l'Office des professions du Québec en consultation avec les trois ordres comptables. En effet, ce projet de *Loi modifiant le Code des professions et la Loi sur les comptables agréés concernant la comptabilité publique* prévoit que : « Le comptable agréé qui exerce la comptabilité publique ainsi que le comptable général licencié du Québec et le comptable en management accrédité du Québec qui sont titulaires d'un permis de comptabilité publique, doivent utiliser le titre d'auditeur.» (art. 1897.10.1)

L'heure de décision

Le Canada s'était résolument engagé dans la voie de la convergence en optant pour les ISA clarifiées comme base de ses normes nationales. L'Union européenne s'apprêtait à faire de même et tout indiquait que les termes « audit » et « auditeur », qui avaient été utilisés dans les traductions et adaptations antérieures des ISA faites en France et en Belgique, se retrouveraient en français dans les textes officiels résultant de cette démarche. Vu l'influence des pays européens sur le français en usage dans l'ensemble de la francophonie, il ne faisait aucun doute que les mots « audit » et « auditeur » demeureraient l'usage commun prévalent. Le moment était donc venu pour le Canada de choisir entre le maintien d'un particularisme et l'alignement sur le compromis adopté par les autres francophones.

Compte tenu de la mondialisation de l'économie, de la mobilité internationale des professionnels et de la dimension de plus en plus planétaire des communications, l'harmonisation de la terminologie française dans un domaine où la convergence des pratiques était en voie de parachèvement allait avoir pour effet, à moyen et à long terme, de faciliter les

échanges entre les membres de la profession, les universitaires et les organismes de réglementation dans les divers pays francophones.

Les mots « audit » et « auditeur » étant utiles dans les circonstances et ne causant pas de problème de compréhension, il convenait de s'y rallier à l'occasion de l'alignement sur les ISA dans lequel était engagée la profession canadienne.